



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 70186

Texte de la question

M. Jean-Claude Abrioux appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le matériel de protection mis à la disposition des forces de l'ordre. L'Etat vient récemment d'annoncer la commande de trente mille gilets pare-balles afin que chaque policier en mission sur la voie publique puisse en avoir un à sa disposition. Cette décision doit rapidement trouver son application sur le terrain. En effet, compte tenu des réactions de plus en plus violentes des délinquants et criminels, il convient de livrer au plus vite ce type de matériel vital pour les policiers. Il lui demande quel est le délai prévu pour que la mesure annoncée devienne réellement opérationnelle et si, de façon précise, il peut lui dire quand les commissariats d'Aulnay-sous-Bois et de Pavillon-sous-Bois auront à leur disposition ces nouveaux gilets pare-balles.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire demande au ministre de l'intérieur de lui préciser les délais de livraison des nouveaux gilets pare-balles. Le Gouvernement a décidé, dans le cadre du plan d'action renforcée contre la violence, de doter chaque policier affecté en service actif d'un gilet pare-balles à port dissimulé. Les premières distributions ont commencé dès février 2002 grâce à la conclusion d'un marché négocié portant sur la fourniture de 20 000 gilets pare-balles à port dissimulé et 5 000 gilets pare-balles à port apparent. La dotation sera poursuivie à partir de juin grâce aux livraisons obtenues à la suite d'un appel d'offres international en cours de passation. C'est au total 70 000 gilets pare-balles (60 000 à port dissimulé et 10 000 à port apparent), qui seront ainsi mis à la disposition des policiers français au cours de l'année 2002. A la fin de 2001, la police française disposait de 18 500 gilets pare-balles. L'effort en cours est donc sans précédent. Ce programme de dotation individuelle sera poursuivi et achevé en 2003. La sélection de ces gilets pare-balles s'effectue par ailleurs à l'issue d'un processus de tests balistiques et ergonomiques très rigoureux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Abrioux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70186

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 7023

Réponse publiée le : 1er avril 2002, page 1806